

## **Règlement général Jeu 6 mois de shopping – Du 26 août 2019 au 28 septembre 2019**

### Article 1 :

Ce jeu est organisé par le GIE Grand Quartier, Route de St Malo 35760 Saint- Grégoire, du 26 août 2019 au 28 septembre 2019.

### Article 2 :

Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, du 26 août 2019 au 28 septembre 2019, 1 gagnant au total.

### Article 3 :

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 4 :

Ce jeu est ouvert à tous les personnes porteurs de la Carte Club Privilèges Grand Quartier, majeur, sans restriction, sauf aux personnes salariées de la société organisatrice citée dans l'article 1, à leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi qu'aux personnes salariées du GIE Grand Quartier.

### Article 5 :

Un bulletin par foyer et par adresse, sous réserve des dispositions de l'article 10.

Lorsque plusieurs personnes ayant le même numéro de téléphone ou le même abonnement à internet auront participé individuellement au jeu, seul un prix pourra être attribué à celui d'entre eux qui aura obtenu le meilleur classement, étant entendu que les personnes vivant sous le même toit ne constituent qu'un seul candidat.

### Article 6 :

Le jeu consiste pour le joueur à déposer ses coordonnées afin de participer à un tirage au sort attribuant le lot mis en jeu :

### ***500€ en chèques cadeaux Grand Quartier***

### Article 7 :

Le tirage au sort sera effectué le Lundi 30 septembre 2019, sous la responsabilité de l'organisateur, parmi tous les joueurs ayant déposé leurs coordonnées. Les gagnants seront informés par téléphone ou par mail, sous réserve des dispositions des articles 8 et 11.

### Article 8 :

Les gagnants acceptent par avance le lot tel que décrit dans la rubrique "le lot" du jeu, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre-valeur en espèces.

Le nom du gagnant et le lot qu'il aura gagné, sera publié sur le site internet [mongrandquartier.com](http://mongrandquartier.com).

Article 9 :

Le gagnant autorise par avance les organisateurs du jeu à publier leur nom, adresse, et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu. L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

Article 11 :

Le GIE Grand Quartier est dégagé de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

Article 12 :

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 13 :

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées, peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande) envoyée à : GIE Grand Quartier – Route de St Malo - 35760 Saint- Grégoire.